

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUIN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PAPPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pouvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine

Absent :

GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/143 : Espace à vocation touristique à Chorges - Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°03

Vu la délibération n° 2020/142 du 14 septembre 2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par son mandataire Marie Pierre FORSANS et vu la délibération n°2022/200 du 24 octobre 2022 concernant l'avenant n°01 ;

Vu les délibérations n° 2022/200 du 24 octobre 2022 et n° 2024/37 du 04 mars 2024 relatives aux avenants n°1 et 2 ;

Vu l'avis de la commission de marché du 02 juin 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de corriger l'erreur matérielle survenue dans le montant total du marché indiqué à l'occasion de l'avenant n°01 puis reconduite à l'occasion de l'avenant n°02 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** les termes de l'avenant n°03 au marché de maîtrise d'œuvre ci-après annexé,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,


Christine MAXIMIN

La Présidente,


Chantal EYMEOD

